



Direction Territoriale **RHONE-ALPES** Département de **HAUTE-SAVOIE (74)**
Agence Départementale de la **HAUTE-SAVOIE** Arrondissement d' **ANNECY**
Unité territoriale d' **ANNECY** Canton d' **ANNECY**
Région IFN Entre Jura et Savoie n° 715
SRA Rhône-Alpes

Forêt Communale de CRAN-GEVRIER

Surface : 16,89 ha

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER 2009 - 2023

Série Unique d'Accueil du Public: **16,89 Ha**

Altitudes :

Supérieure : 465 m
Moyenne : 440 m
Inférieure : 425 m

Proportion d'essences (en surface totale) au début de l'aménagement :

ESSENCES	PROPORTION EN %(SURFACE)
Frêne commun	38 %
Chêne sessile	24 %
Autres feuillus	13 %
Hêtre	10 %
Pin sylvestre	2 %
Vides non boisables	12 %

n° adhésion PEFC : 10-21-03/1250

TABLe DES MATIERES

TABLe DES MATIERES	1
TITRE 0 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
0.1 - DÉSIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT	4
0.2 - SURFACE DE LA FORÊT	5
0.3 - PROCÈS-VERBAUX DE DÉLIMITATION OU DE BORNAGE	5
0.4 - PARCELLAIRE	5
TITRE 1 - ANALYSES DU MILIEU NATUREL	6
1.1 - FACTEURS ÉCOLOGIQUES	6
1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE	6
1.1.2 - CLIMAT	6
1.1.3 - GÉOLOGIE	6
1.1.4 - SYNTHÈSE DES FACTEURS ÉCOLOGIQUES : LES STATIONS	7
1.2 - MILIEUX NATURELS REMARQUABLES	7
1.3 - Z.N.I.E.F.F. - Z.I.C.O.	7
1.4 - FLORE	7
1.4.1 - étage et séries de végétation	7
1.4.2 - relevé des espèces végétales remarquables	7
1.4.3 - répartition des essences forestières	8
1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables	8
1.4.5 - précisions sur l'état sanitaire des peuplements	8
1.5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	9
1.5.0 – Le mode de description des peuplements	9
1.5.1 - Types de peuplements utilisés	9
1.5.2 - Types de peuplements rencontrés dans la forêt	9
1.6 - FAUNE SAUVAGE	10
1.6.1 - ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES	10
1.6.2 - AUTRES ESPÈCES présentes dans la forêt (Vertébrés)	10
1.6.3 - CAPACITÉ D'ACCUEIL de la forêt	10
1.6.4 - précisions sur l'état sanitaire	10
1.7 - risques naturels, d'ordre physique, pesant sur le milieu	10
1.8 - risques d'incendies	11
TITRE 2 - ANALYSE DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX	12
2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE	12
2.2 - AUTRES PRODUCTIONS	12
2.3 - ACTIVITÉS CYNÉGÉTIQUES	12
2.4 - ACTIVITÉS PISCICOLES	12

2.5 - ACCUEIL DU PUBLIC	12
2.7 - PAYSAGES	13
2.7.1 - Perception externe	13
2.7.2 - PERCEPTION INTERNE	13
2.7.3 - POINTS NOIRS	14
2.8 - SUJETTIONS DIVERSES	14
2.9 - STATUTS - RÈGLEMENTS	14
TITRE 3 - GESTION PASSÉE	15
3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES	15
3.1.1 - TRAITEMENTS ANTÉRIEURS	15
3.1.2 – dernier aménagement (1998-2007)	15
3.2 - TRAITEMENTS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU MILIEU NATUREL	16
3.3 - ÉTAT DES LIMITES ET ÉQUIPEMENTS	17
3.3.1 - PÉRIMÈTRE	17
3.3.2 - ÉQUIPEMENTS DE DESSERT	17
3.3.3 - ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC	18
3.3.4 - ÉQUIPEMENTS CYNÉGÉTIQUES ET PISCICOLES	19
TITRE 4 - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX	20
4.1 - EXPOSÉ CONCIS DES PROBLÈMES POSÉS ET DES SOLUTIONS RETENUES	20
4.2 - DÉFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORÊT EN SÉRIES	20
4.3 - DÉCISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SÉRIE UNIQUE (S = 16,89 ha)	21
4.3.1 - MODE DE TRAITEMENT - MÉTHODE D'AMÉNAGEMENT	21
4.3.2 - ESSENCES OBJECTIF - CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ	21
4.3.3 - DÉTERMINATION DE L'EFFORT DE RÉGÉNÉRATION	22
4.3.4 - CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION (PARCELLES OU SOUS PARCELLES)	22
TITRE 5 - PROGRAMME D' ACTIONS	23
5.0 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	23
5.1.1 Opérations foncières	23
5.1.2 Opérations de protection du patrimoine forestier de la commune	23
5.1.3 Suivi et mise à jour des parcelles bénéficiant du régime forestier	23
5.1.4 Elaboration de conventions d'usages sur la forêt communale	23
5.1 - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SÉRIE UNIQUE	24
5.1.1 - OPÉRATIONS SYLVICOLES : COUPES	24
5.2.2 – Travaux sylvicoles	27
VOIR LA CARTE DE LA DESSERT	27
5.3 – DISPOSITIONS CONCERNANT Les limites, le parcellaire et l'ÉQUIPEMENT GENERAL DE LA FORÊT	29
5.3.1 Maintenance des limites et du parcellaire	29
5.3.2 Desserte forestière	30
5.4 – AUTRES DISPOSITIONS GÉNÉRALES	30
5.4.1 - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité	30
5.4.2 - Gestion de L' équilibre faune/flore - Chasse et pêche	30
5.4.3 - Dispositions en faveur de L' accueil du public	30

5.4.4 - Mesures générales d'ordre sanitaire	32
5.4.5 - Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique	32
5.4.6 - actions de communication	33

TITRE 6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER 34

6.1 - FICHE DES RÉCOLTES	34
--------------------------	----

6.2 - FICHE DES RECETTES	34
--------------------------	----

6.3 - FICHE DES DÉPENSES POUR TRAVAUX	34
---------------------------------------	----

6.4 - BILAN PASSE ET FUTUR	34
----------------------------	----

7 - ANNEXES 36

7.1 – Données actuelles concernant la forêt	36
---	----

7.2 – Bilans de gestion passée de l'aménagement ecoule	36
--	----

7.3 – autres données intéressant la forêt	36
---	----

8- ANNEXES CARTOGRAPHIQUES 36

TITRE 0 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

0.1 - DÉSIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT

Renseignements:

- Nom de la forêt : Forêt communale de CRAN-GEVRIER
- Propriétaire : Commune de CRAN-GEVRIER
- Origines de la forêt :

Le domaine forestier communal a été constitué par l'achat de parcelles boisées à différents propriétaires au cours des vingt dernières années. Le bénéfice du Régime forestier a été prononcé en deux tranches:

- Arrêté préfectoral du 2 mars 1992 pour: 12 ha 86 a 38 ca
- Arrêté préfectoral du 29 juillet 1997 pour: 4 ha 49 a 75 ca

Gestion ONF

- Direction régionale : RHONE-ALPES
- Service départemental : HAUTE-SAVOIE
- Unité Territoriale : ANNECY
- Triage : ANNECY

Situation administrative

- Département : HAUTE-SAVOIE
- Arrondissement : ANNECY
- Canton : ANNECY NORD-OUEST
- Territoire communal : CRAN-GEVRIER

Politique territoriale

- SCOT du Bassin Annécien
- Communauté d'agglomération d'Annecy (C2A)
- CDRA porté par la C2A

Région naturelle:

- Région IFN : n° 715 « Entre Jura et Savoie »
- Schéma Régional d'Aménagement Rhône-Alpes

0.2 - SURFACE DE LA FORÊT

La surface cadastrale est de 16 ha 89 a 42 ca. La surface forestière avait été arrêtée en 1998 à 17,36 ha.

La surface cadastrale actualisée, arrondie à l'are, sera retenue comme surface forestière, soit: **16,89 ha.**

0.3 - PROCÈS-VERBAUX DE DÉLIMITATION OU DE BORNAGE

Aucun procès-verbal n'existe à notre connaissance.

0.4 - PARCELLAIRE

La surface soumise en 1992 a été divisée en trois parcelles, numérotées de 1 à 3. Les deux cantons soumis en 1997, séparés par la voie ferrée, constitueront les parcelles 4 et 5.

N°	Surface (ha)
1	6,51
2	3,48
3	4,54
4	1,37
5	0,99
Total	16,89

TITRE 1 - ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1 - FACTEURS ÉCOLOGIQUES

1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Topographie :

La forêt communale de Cran-Gevrier est assise principalement sur la rive gauche encaissée du Fier et la rive droite de son affluent, l'Herbe. Les pentes, d'orientation Ouest, Nord et Nord-Est sont dans l'ensemble fortes mais irrégulières, avec d'étroites zones de replat et des ressauts rocheux de faible hauteur. L'extrême sud (parcelle 1) est assis quant à lui sur les pentes douces du plateau de Cran, entaillé par un petit affluent de l'Herbe, le Nanfray.

Altitudes

supérieure : 465 m
moyenne : 440 m
inférieure : 425 m

1.1.2 - CLIMAT

Le climat est de type continental d'abri. La température moyenne annuelle avoisine 10°C.

Précipitations et températures :

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	moy annuelle
p(m/m)	88	85	100	97	97	122	100	117	112	82	140	100	1240
T°	1	2.8	5.7	9.6	13.5	17.2	19.7	18.9	16.1	11.3	5.5	1.9	10.3

Station météorologique de référence : Cran-Gevrier (426 m)

1.1.3 - GÉOLOGIE

Trois formations distinctes sont reconnaissables :

- **les pentes des vallons du Fier et de l'Herbe, taillées dans la molasse « micacée gris bleuâtre de l'Aquitainien inférieur »**, qui affleure sous forme de blocs, dalles ou barres rocheuses. Les sols développés sur ce substrat très érodable varient du colluviosol au brunisol calcaire, d'épaisseur variable, à texture sablo-limonuse et forte teneur en calcaire actif. Toute cette zone est affectée par des glissements localisés « en escalier » et plus rarement par des glissements en masse.

- **le plateau Sud, à soubassement molassique recouvert de placages morainiques du Würm** à texture principalement limonuse. On y rencontre des sols profonds de type brunisol, tournant au calcosol là où resurgit une eau d'infiltration chargée de bicarbonates au contact de la molasse.

- Les anciennes terrasses du Fier, sur deux niveaux au moins, constituées de galets et graviers à forte proportion de roches calcaires, engendrant des sols de type rendisols à faible rétention d'eau.

1.1.4 - SYNTHÈSE DES FACTEURS ÉCOLOGIQUES : LES STATIONS

Méthode de description des stations :

La typologie est celle du catalogue des stations des Alpes du Nord et des Montagne s de l'Ain

Cette typologie, réalisée sur l'échelle régionale, est donc beaucoup moins précise que celle utilisée dans le cadre de la cartographie des stations forestières du précédent aménagement.

Trois types de stations forestières ont donc identifiées:

n° Stations	Libellé	Surface (ha)	Surface (%)	Essences écologiquement adaptées
2.3	Forêt de versant pentu frais	3,86	23	Chêne sessile et pédonculé, Frêne, Merisier, Erable plane et sycomore, Charme, Hêtre, Tilleuls, Epicéa
7.5	Hêtraie-chênaie neutrocalcicole	6,87	40	Chêne sessile et pédonculé, Frêne, Merisier, Erable plane et sycomore, Charme, Hêtre, Tilleuls, Epicéa
7.7	Hêtraie-chênaie assez humide	6,17	37	Chêne sessile et pédonculé, Frêne, Merisier, Erable plane et sycomore, Charme, Hêtre, Tilleuls, Epicéa
TOTAUX		17,36	100	

Ces stations forestières offrent de bonnes, voire très bonnes potentialités forestières (croissance, biodiversité.

1.2 - MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

La forêt longe les gorges du Fier qui

1.3 - Z.N.I.E.F.F. - Z.I.C.O.

Sans objet

1.4 - FLORE

1.4.1 - ÉTAGE ET SÉRIES DE VÉGÉTATION

L'ensemble de la forêt communale de Cran-Gevrier se situe dans la série de la **hêtraie-chênaie sessile à Charme**, de l'étage montagnard.

1.4.2 - RELIÉVÉ DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES

Présence dans la parcelle 2 d'une station d'Anémone Elleborine (*Anemona ranunculoides*), rare localement.

1.4.3 - RÉPARTITION DES ESSENCES FORESTIÈRES

La répartition des essences est estimée par le précédent aménagement comme suit:

ESSENCE	SURFACE OCCUPEE (en ha)	SURFACE OCCUPEE (en % de la surface boisée)
Chêne sessile	3,98	24
Frêne commun	6,50	38
Hêtre	1,76	10
Pin sylvestre	0,43	2
Epicéa	épars	p.m.
Feuillus divers *	2,16	14
Vides non boisables (carières, ravines,...)	2,06	12
TOTAL	16,89	100

* Charme, Saule marsault, Erables champêtre et sycomore, Merisier, Tilleul, Robinier, Aulne glutineux

La surface boisée de la forêt communale est de : 14,83 ha.

Il n'y a pas de changement notable sur cette répartition en 2008, en l'absence de coupes réalisées sur la forêt, à l'exception d'une coupe d'épicéa dans la parcelle 2 (exploitation d'un ayant-droit puis exploitation de chablis).

La proportion d'épicéa est ainsi aujourd'hui considérée faible par rapport à l'ancien aménagement, étant uniquement représenté par quelques sujets isolés en mélange avec le frêne ou le hêtre.

Le chêne, le frêne et le hêtre forment l'essentiel des peuplements, avec un présence éparces d'épicéas.

Toutes ces essences sont bien en station et végétent convenablement.

Le frêne reste très dynamique. Il est moins longévif que les autres essences.

Le Hêtre par contre, encore peu présent dans l'étage dominant, montre une bonne adaptation qui serait favorable aux capacités d'accueil : régression du sous-étage, belles couleurs automnales.

Les feuillus précieux (Merisier, Alisier torminal, Tilleul) méritent d'être davantage représentés.

L'épicéa commun en mélange avec les feuillus est assez bien venant . Mais les sécheresses estivales de 2003 et 2005 ont fortement fragilisé cette espèce à basse altitude (< 500 m).

Le Pin sylvestre enfin, présent dans les parcelles 3 et 5 sur les terrasses alluviales, apporte un élément de contraste avec la forêt et mérite d'être maintenu.

1.4.4 - PEUPLEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES

Pas d'arbres remarquables identifiés dans la forêt communale.

1.4.5 - PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES PEUPLEMENTS

Dans la parcelle 1, plusieurs réserves de frêne et de hêtre sont proches de leur limite de longévité. L'état sanitaire des autres essences est dans l'ensemble très satisfaisant.

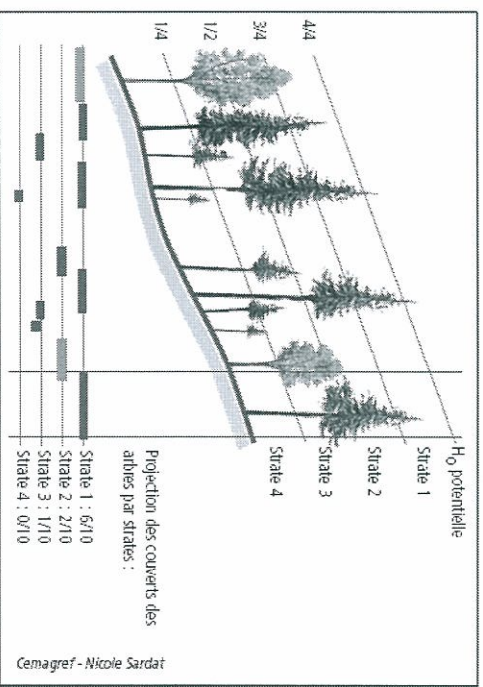
1.5 - DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS

1.5.0 – LE MODE DE DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS

Le mode de description des peuplements forestiers nécessite de croiser par la pensée trois notions complémentaires, faisant l'objet chacune d'une carte :

1. les essences constitutives ou composition, et l'on se réfèrera au chapitre 1.4.2 - répartition des essences forestières
2. la structure verticale
3. la surface terrière.

Les peuplements ont été décrits en fonction de la cartographie de l'aménagement de 1998, et suite à un constat à l'avancement sur le terrain, fait parcelles par parcelles, vu la faible surface de chacune de ces parcelles et de la surface totale de la forêt.



1.5.1 - TYPES DE PEUPLEMENTS UTILISÉS

La description des peuplements a été réalisée en référence à la "typologie de structures pour les peuplements forestiers du massif alpin" (ONF Rhône-Alpes 2002).

Voir la clé de détermination des types de peuplements forestiers de cette typologie Massif Alpin en annexe.

1.5.2 - TYPES DE PEUPLEMENTS RENCONTRÉS DANS LA FORÊT

La grande majorité des peuplements actuels ont évolué à partir d'un taillis-sous-futaie à réserve de Chêne et d'Epicéa sur taillis de Charme, n'ayant subi aucune intervention depuis une cinquantaine d'années. Suivant la richesse de la réserve, on se trouve en présence de taillis-sous-futaie à réserve pauvre, à réserve riche ou même de futaie vieillie, mixte ou exclusivement feuillue. Dans la parcelle 1, une partie du peuplement (correspondant au type : « futaie mixte adulte ouverte en régénération », cf. carte des peuplements), a subi en 1993 une coupe de taillis-sous-futaie, d'où l'apparition de semis d'essences diverses en concurrence avec les rejets de taillis. Une autre partie de la parcelle 5, à réserve mixte très vieillie, a fait l'objet en 1997 d'une trouée de régénération replantée en Erable sycomore, Alisier torminal, Tulipier de Virginie et Hêtre pourpre.

Quelques peuplements s'écarterent de ce schéma :

- des bouquets de taillis pur ou de bas-perchis, se développant le plus souvent en bordure des prairies.
- une futaie mixte à base de Pin sylvestre et Robinier s'est installée sur les terrains libérés par les installations annexes du barrage EDF (parcelle 3).
- sur les sols subissant un glissement de terrain actif se développe une végétation spontanée à base de Saule marsault, Frêne et morts-bois.
- enfin, la forêt englobe des clairières, terrains autrefois cultivés et aujourd'hui occupés par de la prairie.

Etat récapitulatif des types de peuplements, surface et pourcentage de chaque type:

TYPE DE PEUPELEMENT	parc					SURFACE (ha)	SURFACE (%)
	1	2	3	4	5		
Putate à strate 1 dominante	5,45	3,25	2,41			11,11	25
Putate à strate 2 dominante			0,40			0,40	2
Clairières	0,53	0,23	1,30			2,06	12
Zone de régénération	0,53					0,53	3
Zone hors sylviculture			0,43	1,37	0,99	2,79	17
TOTAUX	6,51	3,48	4,54	1,37	0,99	16,89	100

1.6 - FAUNE SAUVAGE

1.6.1 - ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES

Grâce à la proximité de l'eau et à l'existence de nombreux points humides, la forêt communale de Cran-Gevrier abrite plusieurs espèces de batraciens (Grenouille rousse, Salamandre tachetée) . La Couleuvre à collier y a été également observée.

1.6.2 - AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LA FORÊT (VERTÉBRÉS)

Située en bordure d'agglomération, la forêt communale de Cran-Gevrier est un refuge pour des mammifères tels le Renard, le Blaireau, l'Ecureuil, la Martre et le Lapin, et un couloir de passage pour le Sanglier et le Chevreuil. En contrebas, les eaux du Fier accueillent des oiseaux aquatiques : Héron, Cygne, Canards, Cormoran.

1.6.3 - CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA FORÊT

En raison de la forte fréquentation des lieux et des nombreux dérangements qui en découlent, le risque d'une pullulation de grands animaux (Chevreuil, Sanglier, Cerf...) qui serait dommageable à la forêt ne paraît pas à craindre. Les effectifs du Lapin de garenne sont contrôlés par la chasse.

1.6.4 - PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE

Rien à signaler sur les résineux et feuillus présents.

1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

Ils sont importants en forêt communale de Cran-Gevrier, découlant de l'action érosive du Fier et de ses affluents : falaises friables de molasse, crevasses, fondrières, et même zones de glissement actif entraînant avec lui l'ensemble de la couverture végétale.

Les principaux aléas sont de deux natures:

- Ravinement
- Glissement de terrain

Les **enjeux** sont de deux ordres :

- libre écoulement des eaux de l'Herbe et du Fier, où un embâcle provoqué par un glissement de terrain pourrait provoquer des désordres multiples : affouillement des berges opposées, dégâts aux installations EDF...
- sécurité des personnes, nombreuses à fréquenter ces lieux, et qui peuvent être victimes de chute, glissades, chute de blocs...

La forêt communale est donc concernée par ces risques naturels.

1.8 - RISQUES D'INCENDIES

Néant

TITRE 2 - ANALYSE DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE

La production potentielle reflète la composition des peuplements, issus d'anciens taillis-sous-futaie : bois d'œuvre feuillus et résineux de qualité moyenne à bonne, bois de chauffage fourni par le taillis ou les houppiers feuillus, comme le montrent les coupes marquées en 1993 et 1996, celle-ci vendue sur pied et celle-là exploitée par des affouagistes.

2.2 - AUTRES PRODUCTIONS

Néant

2.3 - ACTIVITÉS CYNÉGÉTIQUES

Le droit de chasse est concédé gratuitement à l'A.C.C.A. de Cran-Gevrier. Le seul gibier chassé est le lapin de garenne dans la parcelle 1.

2.4 - ACTIVITÉS PISCICOLES

Rien à signaler : le Fier n'est pas limitrophe de la forêt communale de Cran-Gevrier, sauf sur une très courte longueur au niveau de la parcelle 5. L'Herbe n'est pas pêchable, tant en raison de son faible débit que de la pollution chronique qui l'affecte.

2.5 - ACCUEIL DU PUBLIC

Située sur les franges de l'agglomération, la forêt communale de Cran-Gevrier a fait l'objet d'équipement pour l'accueil du public avant même de bénéficier du régime forestier, sous forme du chemin de cross qui la parcourt dans sa longueur ainsi que d'installations sommaires pour les pique-niqueurs. Depuis lors, hormis le sentier botanique réalisé en 1995 et dont seul subsiste le panneau d'entrée, les travaux se sont limités à l'entretien des équipements existants.

Equipements et attraits :

La situation géographique de la forêt communale au sein du territoire communal de Cran-Gevrier favorise une fréquentation de proximité de la forêt par les habitants.

Au cours de la période de l'ancien aménagement et anétrieurement, plusieurs équipements sportifs ont été créés au sein et autour de la forêt communale de Cran-Gevrier par la municipalité:

- Le chemin de cross reste l'axe principal de la fréquentation, qui est importante et régulière. Il est emprunté par des marcheurs, des coureurs, des VTTistes et même des adeptes du motocross malgré les interdictions affichées.

- Les prairies incluses dans la forêt (parcelles 3 et 5) sont également des zones d'attraction.
- la rivière du Fier et son affluent amont attirent de nombreux visiteurs qui traversent le domaine communal pour se rendre au bord du Fier malgré les panneaux dissuasifs apposés par EDF.

A l'écart des sentiers entretenus, l'intérieur des peuplements est relativement peu parcouru : sous-bois denses, zones de recru après l'affouage ou trouées replantées ne sont pas favorables aux promenades hors sentier. S'il évite la plupart des atteintes aux peuplements, ce manque de pénétrabilité peut cependant être considéré comme un désavantage.

Accès à la forêt :

Le public fréquentant la forêt communale de Cran-Gevrier est en majorité d'origine locale. Jusqu'à présent, l'accès pédestre depuis la ville a été favorisé : sur les trois points d'accès à la forêt, aucun ne comporte de parking signalé pour les accès en voiture.

L'accès en voiture côté Nord depuis le centre sportif Jean Mermoz est possible mais confidentiel ; pour l'entrée centrale, les visiteurs motorisés doivent utiliser les parkings des entreprises installées sur la zone industrielle et aucune "porte d'entrée" n'est aménagée; l'accès Sud (de la parcelle 1) enfin, sur la route de Chavanod, n'offre que depuis 2008 une possibilité de stationnement qui reste marginale, confidentielle et inférieure aux besoins.

Evolution de la fréquentation :

A l'image des infrastructures et des équipements, la fréquentation paraît stable et limitée à des publics de proximité et relativement jeunes (sportifs, parents avec enfants, adolescents pour les activités VTT). La fréquentation par ce public de la forêt communale est estimée conséquente, tout au long de l'année (sauf pour les enfants/parents sur l'aire de jeux qui utilisent l'espace ludique préférentiellement pendant l'été).

2.7 - PAYSAGES

2.7.1 - PERCEPTION EXTERNE

Cachée pour sa plus grande part au creux du vallonn encaissé du Fier, la forêt communale de Cran-Gevrier est dans l'ensemble peu visible de l'extérieur.

Le réseau routier l'entourant limite de fait sa perception et aussi son accès. Néanmoins, certaines lisières bordant des voies à grande circulation (voie rapide, échangeur autoroutier Anney-Sud) sont au contraire très exposées, quoique sur une faible profondeur. Ces lisières, bien fermées, présentent un mélange harmonieux d'essences et de strates, et jouent pleinement leur rôle d'écran de protection. Il convient donc de les préserver au maximum en travaillant les peuplements « de l'intérieur ».

2.7.2 - PERCEPTION INTERNE

Le cheminement le long du parcours de cross (parcelles 3, 4 et 5) offre une succession agréable de formations fermées, semi-ouvertes et ouvertes, très ombragées aux beaux jours, favorisant la fréquentation pendant la saison estivale.. Cependant, les futailles à sous-bois clair qui permettent de jouer en même temps de l'ombre et d'une vue dégagée sont plutôt rares. En été, l'impression de fermeture domine en dehors des prairies entretenues.

Une richesse paysagère peu exploitée est constituée par les vallons du Nanfray et de l'Herbe, ce dernier n'étant accessible que sur une courte longueur. Encore faudrait-il, pour en apprécier les charmes, résoudre les problèmes de pollution chronique (hydrocarbures, mercure) dont souffrent

ces deux cours d'eau. On peut inclure dans cette perspective les rives du Fier, entièrement contrôlées par EDF. Elles présentent des points dangereux (avaloir de crue, rives abruptes ou surplombantes), mais aussi des zones plus accessibles et de magnifiques coups d'oeil sur cette partie très sauvage du vallon du Fier. Une mise en valeur raisonnée de ces richesses paysagères passerait donc par une meilleure maîtrise de la qualité des eaux, le tracé de nouveaux circuits mais aussi la sécurisation des secteurs identifiés comme dangereux, dans le cadre d'une convention avec EDF.

La partie Nord de la forêt communale de Cran-Gevrier (parcelles 4 et 5) offre moins d'intérêt à cause de la voie ferrée et de l'absence d'accès. Elle serait toutefois concernée par la mise en place d'un circuit pédestre à l'échelle du District (vallons du Fier, du Thiou et du Nant de Gillon).

2.7.3 - POINTS NOIRS

Outre les nombreuses infrastructures (autoroute, voie rapide, voie ferrée, viaduc, etc.) qui tronçonnent ou enserrment la forêt ainsi que les problèmes de pollution des eaux cités plus haut, il faut noter la présence de détritus nombreux, souvent anciens, notamment en contrebas du camp de nomades (parcelle 2). Les nuisances sonores sont également de par la proximité des réseaux routiers sont également prégnantes sur la forêt.

De plus, les eaux pluviales de la voie rapide et de la zone industrielle de La Salle se déversent dans la parcelle 3, affouillant la pente, endommageant le chemin de cross et aggravant les risques de glissement de terrain. Ce problème est en voie d'être réglé avec le concours de la D.D.E.

2.8 - SUIJCTIONS DIVERSES

Une ligne électrique enterrée de 63 kV dans la parcelle 1 a été présenté par EDF.

- Dans la parcelle 4, la SNCF procède périodiquement à un recépage du taillis en bordure de voie ferrée sur une largeur d'environ 10 mètres pour préserver les caténaires.

- Les actes de vente à la Commune de certaines parcelles constituant à présent la Forêt Communale incluent des droits d'usage au bénéfice des vendeurs (cf. plan cadastral) :

- parcelles AD 10 et AD 43 : possibilité de récupérer le houppiers des arbres exploités en coupe.

- parcelle AD 36 : possibilité d'exploiter du bois d'oeuvre et du bois de chauffage à l'usage de l'exploitation agricole, dans le cadre de la soumission au Régime Forestier. Clause valable jusqu'au 31/12/99.

2.9 - STATUTS - RÈGLEMENTS

En matière d'urbanisme

La commune de Cran-Gevrier dépend du SCOT du Bassin Annécien , en cours d'élaboration

Concernant le PLU de la Commune, la parcelle cadastrale AD 1 partie est classée en zone ND du Plan d'Occupation des Sols et en espace boisé à conserver au titre de l'article 130.1 du Code de l'Urbanisme. Le reliquat est situé hors zone de P.O.S.

En matière d'environnement

Il n'existe aucune ZNIEFF, APPB, ou autre périmètre à statut de protection environnemental sur la Commune.